



**Fédération étudiante
collégiale du Québec**

Uni.es par la force d'une voix

MÉMOIRE SUR LES SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES PROVINCIALES 2026-2027

À l'attention du ministère des Finances

133^e Congrès ordinaire
21, 22 et 23 novembre 2025
Gaspé

Fédération étudiante collégiale du Québec

400-3737 boul. Crémazie E

Montréal (Québec), H1Z 2K4

Téléphone : 514 396-3320

Site Internet : www.fecq.org

Télécopieur : 514 396-3329

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Christopher Zéphyr, Présidence

Révision et correction :

Clémentine Bergeron-Isabelle, Vice-présidence

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 70 000 membres, répartis dans 29 établissements collégiaux à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les frais et les conditions de vie de la population étudiante collégiale. La qualité de l'enseignement dans les établissements collégiaux, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tou.te.s devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté étudiante. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC	6
SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026-2027	7
COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES	7
Rémunération des stages	7
Compensation des frais liés aux stages	8
INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE	11
FRAIS DE SCOLARITÉ	13
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	14
Prêts et bourses pour études à temps plein	14
ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES	15
Logement	15
Transport en région	16
FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL	18
Infrastructures des établissements	18
Régime budgétaire et financier	19
FORUMS RÉGIONAUX	22
CONCLUSION	24
RAPPEL DE RECOMMANDATIONS	25
BIBLIOGRAPHIE	26

ACRONYMES

AFE: Aide financière aux études

BAQ: Banques alimentaires du Québec

CÉGEP: Collège d'enseignement général et professionnel

CJ : Citoyenneté jeunesse

FECQ: Fédération étudiante collégiale du Québec

IRIS: Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

MES: Ministère de l'enseignement supérieur

PAGI: Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures

PARES: Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur

TCFJRQ : Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec

ORES: Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur

UEQ: Union étudiante du Québec

VGQ: Vérificateur général du Québec

INTRODUCTION

Les dernières années ont profondément transformé le paysage socio-économique québécois. Entre la hausse rapide du coût de la vie, les pressions démographiques en région, la fragilité du financement public et les déficits projetés, le Québec traverse une période où chaque choix budgétaire compte. Dans un tel contexte, le prochain budget provincial ne pourra pas se limiter à un simple ajustement budgétaire: il devra clarifier la vision du gouvernement face aux défis auxquels le Québec fera inévitablement face au cours de la prochaine année.

Alors que l'État tente de concilier ralentissement économique, demandes sociales grandissantes et contraintes budgétaires, la population étudiante se trouve à la croisée de ces enjeux. Déjà parmi les groupes les plus précarisés financièrement, les personnes étudiantes collégiales ressentent de plein fouet les effets de l'inflation, les limites du réseau public et la détérioration des conditions de vie et d'étude dans plusieurs régions du Québec. À l'heure où l'accessibilité aux études postsecondaires se fragilise, il devient urgent de revoir les investissements nécessaires pour soutenir leur réussite et renforcer la mission éducative du réseau collégial.

Dans cet esprit, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) présente ses recommandations prébudgétaires afin de contribuer à l'élaboration d'un budget capable de répondre aux besoins immédiats tout en préparant l'avenir. Ces propositions visent à améliorer les conditions d'études, soutenir la vitalité régionale, moderniser les infrastructures collégiales et renforcer les mécanismes d'accessibilité financière.

À l'approche des élections provinciales de 2026, ce budget représente l'une des dernières occasions pour le gouvernement de la CAQ de démontrer clairement son engagement envers l'égalité des chances, la formation de la relève et la pérennité du réseau d'enseignement supérieur. Les orientations choisies aujourd'hui auront des répercussions bien au-delà de la prochaine année financière: elles détermineront la capacité du Québec à former, attirer et retenir la main-d'œuvre dont il aura besoin pour prospérer.

C'est pourquoi la FECQ propose des mesures réalistes et alignées sur les défis structurels du Québec, pour que chaque personne étudiante, peu importe sa région, puisse poursuivre ses études dans des conditions dignes, stables et accessibles.

CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC

Le Québec traverse actuellement une période marquée par d'importantes restrictions budgétaires. Lors du précédent budget 2025-2026, plusieurs demandes essentielles du réseau collégial n'ont pas été considérées, laissant les établissements dans une situation de vulnérabilité croissante. Faute d'investissements adéquats, le milieu collégial est pratiquement abandonné à lui-même et doit composer avec des défis d'une ampleur préoccupante, tels que le manque de places pour accueillir les nouvelles cohortes, la détérioration accélérée des infrastructures, la pression sur les services aux étudiants et l'incapacité d'offrir des conditions d'études adéquates. Cette réalité met sérieusement en péril l'accessibilité au collégial et la qualité de la formation offerte partout au Québec.

Dans un contexte de pression économique, la pénurie de main-d'œuvre accentue les tensions sur le réseau collégial, où les futurs travailleurs des secteurs essentiels, tels que la santé, les services sociaux, l'éducation doivent compléter des stages souvent non rémunérés, malgré des conditions d'étude déjà éprouvantes. Les maigres augmentations budgétaires accordées aux cégeps ne permettent pas de répondre adéquatement à la hausse des besoins: vétusté des infrastructures, manque de personnel et manque dans les services aux étudiants, pressions accrues dans les régions, crise du logement, transport en région. Déjà vulnérable et rarement dotée d'épargne, la population étudiante subit de plein fouet ces réalités, transformant les études en un vecteur d'appauvrissement plutôt qu'en une voie d'apprentissage.

Alors qu'un resserrement économique se dessine en vue du retour à l'équilibre budgétaire, la FECQ demeure consciente des contraintes gouvernementales. Toutefois elle rappelle que les choix faits aujourd'hui auront des impacts concrets sur la détermination sur l'accès aux études. À travers ce document, la Fédération présente les solutions qu'elle juge essentielles pour protéger l'accessibilité aux études, améliorer les conditions d'apprentissage et soutenir le réseau collégial.

SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2026-2027

COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES

Rémunération des stages

La question de la rémunération des stages demeure au cœur des préoccupations étudiantes, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux, et ce, depuis de nombreuses années. Alors que les programmes techniques exigent majoritairement des stages obligatoires à temps plein lors de la dernière session, la grande majorité d'entre eux ne sont toujours pas rémunérés, malgré la charge de travail réelle et la contribution directe qu'ils représentent pour les milieux publics. Cette situation s'inscrit dans un contexte où l'inflation et la hausse généralisée du coût de la vie exercent une pression sans précédent sur les personnes étudiantes, qui doivent souvent concilier études, emploi et obligations familiales tout en accomplissant un stage à temps plein. Pour beaucoup, ces périodes deviennent synonymes de précarité accrue, d'endettement supplémentaire et d'épuisement, créant des obstacles majeurs à la réussite scolaire.

Les recherches les plus récentes démontrent que plus de 64 % des stages non rémunérés au Québec se déroulent dans les réseaux public et parapublic, et que 75 % de ces stages sont à prédominance féminine (IRIS, 2023), ce qui renforce des inégalités systémiques déjà bien ancrées. Alors que l'État reconnaît l'importance stratégique de former une relève dans des secteurs en pénurie chronique de main-d'œuvre, il est contradictoire que les stagiaires qui assurent une part essentielle du fonctionnement de ces réseaux soient laissés sans soutien financier adéquat. Rémunérer les stages constitue donc une mesure structurante, à la fois pour améliorer les conditions de vie et d'étude de la population étudiante, pour favoriser l'attraction et la rétention dans les domaines prioritaires, et pour assurer l'équité entre les stagiaires.

Les travaux publiés par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (l'IRIS) en 2023 offrent un éclairage essentiel sur l'ampleur du travail non rémunéré réalisé chaque année dans les réseaux public et parapublic. Selon leurs estimations, près de 116 452 stages non rémunérés sont effectués annuellement au Québec. L'étude démontre que ces stages représentent une contribution économique importante, puisqu'ils comportent des responsabilités professionnelles réelles et qu'ils sont indispensables au fonctionnement de plusieurs services publics. En analysant la durée moyenne des stages, les heures effectuées et les catégories d'emplois auxquelles ils se rattachent, l'IRIS établit qu'une rémunération basée non pas sur le salaire minimum, mais sur l'échelle salariale déjà utilisée pour les stagiaires de la fonction publique, constitue le modèle le plus cohérent et réaliste. Ainsi, une rémunération de 18,65 \$/h au collégial et de 23,71 \$/h à l'université permettrait d'assurer un revenu viable tout en reflétant la valeur réelle du travail accompli.

Sur la base de ces paramètres, l'IRIS arrive à un coût annuel estimé à 545,6 M\$ pour rémunérer adéquatement l'ensemble des stages obligatoires réalisés dans les réseaux public et parapublic, un montant qui devrait être indexé annuellement en fonction du coût de la vie afin de garantir que la rémunération demeure réaliste, fiable et représentative des conditions économiques actuelles.

Recommandation :

Rémunérer l'ensemble des stages obligatoires de mise en œuvre des compétences effectués dans les réseaux public et parapublic dans le cadre d'études supérieures, et assurer que cette rémunération soit indexée annuellement afin de refléter l'évolution du coût de la vie.

Description	Quantité	Ratio	Montant
Montant pour rémunérer les stages dans le réseau public et parapublic	1	545,6 M\$	545,6 M\$
Sous-total			545,6 M\$
Hausse du coût de la vie			56,47 M\$
Total:			602,07 M\$

Compensation des frais liés aux stages

En parallèle à l'absence de rémunération, un grand nombre de personnes étudiantes doivent assumer des dépenses considérables pour réaliser leurs stages obligatoires, particulièrement dans les programmes techniques dont les milieux de stage sont dispersés sur le territoire ou situés à l'extérieur du lieu de résidence. Certains stages, comme ceux en éducation, en soins infirmiers, en techniques policières ou en soins paramédicaux, nécessitent l'achat d'uniformes de travail ou de

matériel supplémentaire. De plus, de nombreux stages en entreprise ou sur le terrain obligent les stagiaires à se déplacer à leurs frais, incluant parfois des coûts de stationnement. L'emplacement des stages peut également être imposé, ce qui ne tient pas toujours compte de l'accessibilité en transport pour les personnes étudiantes. Les recherches étudiantes et institutionnelles démontrent que ces coûts, tels que les transports interurbains, hébergements temporaires, relocalisations, repas supplémentaires, équipement spécialisé obligatoire, peuvent facilement s'élever à plusieurs centaines de dollars par session.

Pour les personnes étudiantes provenant de milieux modestes ou non admissibles à l'aide financière aux études, ces dépenses constituent un obstacle direct à la poursuite du stage et augmentent le risque d'abandon ou de report de session. Cette situation est encore plus marquée dans les cégeps de région, où l'offre de stages se fait parfois à grande distance, obligeant les stagiaires à parcourir de longs trajets ou à se reloger temporairement. Même lorsque des mécanismes existent au sein de l'AFE, ils demeurent insuffisants, inégalement accessibles et souvent incapables de couvrir une majorité des dépenses engagées. Il en résulte une forte iniquité entre les stagiaires : deux personnes inscrites au même programme peuvent devoir assumer des coûts très différents, sans qu'aucune mesure systémique n'existe pour compenser cette disparité. Afin d'assurer une véritable équité, de soutenir la réussite scolaire, et de favoriser la mobilité interrégionale nécessaire à plusieurs formations techniques, la mise en place d'un fonds dédié à la compensation des frais liés aux stages apparaît comme une mesure structurante et indispensable. Ce fonds permettrait de réduire la charge financière disproportionnée que subissent les stagiaires et garantirait que la capacité de réaliser un stage ne soit jamais déterminée par la capacité de payer.

À la suite d'une consultation interne, la FECQ a identifié que les principales dépenses liées aux stages concernent le transport ainsi que l'achat de matériel supplémentaire, comme les uniformes ou le matériel spécialisé nécessaire à certaines tâches. En tenant compte des coûts liés aux billets de transport en commun, au stationnement, au carburant et des heures de stage pouvant atteindre 30 heures par semaine, la FECQ estime qu'il est indispensable de soutenir ces dépenses. Les frais de transport et de déplacements constituent un poste incontournable pour permettre aux stagiaires d'accéder à leur lieu de travail sans obstacle financier. Qu'il s'agisse des trajets quotidiens entre le domicile et l'entreprise ou de déplacements occasionnels liés aux activités du stage, ces coûts peuvent représenter un frein important à la participation, notamment pour les étudiants issus de milieux moins favorisés. L'estimation de 300 \$ par stagiaire représente un montant réaliste pour couvrir ces dépenses sur la durée du stage, garantissant que toutes et tous puissent effectuer leur stage dans des conditions équitables et accessibles, indépendamment de leur situation géographique ou de leur capacité financière.

De plus, en tenant compte des prix actuellement pratiqués sur le marché pour l'équipement, l'investissement dans le matériel pédagogique est essentiel pour permettre aux stagiaires de réaliser leur travail dans des conditions optimales et sécuritaires. Un ordinateur portable, des logiciels spécialisés, les fournitures nécessaires et, le cas échéant, un uniforme constituent des outils

indispensables pour accomplir les tâches liées au stage et respecter les standards professionnels du milieu. L'estimation de 200 \$ par stagiaire représente un coût réaliste pour fournir ces ressources, assurant à la fois la qualité de la formation pratique et une préparation adéquate des étudiantes et étudiants à leur intégration professionnelle future.

Recommandation :

Création d'un fonds dédié visant à compenser les dépenses directement associées aux stages obligatoires et assurer que cette compensation soit indexée annuellement afin de refléter l'évolution du coût de la vie.

Description	Quantité	Ratio	Montant
Montant pour compenser les dépenses liés aux déplacements	120 000	300 \$	36 M\$
Montant pour compenser les dépenses liés à l'achat de matériels et équipements supplémentaires	120 000	200 \$	24 M\$
Sous-total			60 M\$
Hausse du coût de la vie			0 M\$
Total:			60 M\$

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'année dernière, dans le cadre de sa campagne *Reversons le point de la précarité*, la FECQ avait déjà souligné l'urgence d'agir contre l'insécurité alimentaire dans les établissements d'enseignement supérieur. Cet automne, la CAQ a adopté une motion ouvrant la voie à la création d'un fonds d'urgence destiné à lutter contre la faim chez la population étudiante. La FECQ y voit de nouvelles opportunités pour renforcer l'accès à l'alimentation sur les campus, que ce soit par le soutien à des initiatives locales, la mise en place d'une enveloppe dédiée dans le cadre des règles budgétaires des cégeps, ou encore par l'introduction d'une clause spécifique dans le programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études (AFE).

Bien que la FECQ considère que cette crise silencieuse requiert des solutions durables, il est tout aussi crucial d'agir immédiatement. Pour y répondre, la Fédération recommande que le gouvernement mette en place une politique de subvention visant à financer les initiatives contre l'insécurité alimentaire dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette politique permettrait non seulement de pérenniser les initiatives d'urgence déjà existantes sur certains campus et d'en élargir la portée afin d'aider davantage de personnes étudiantes, mais servirait également d'incitatif pour les établissements qui n'en disposent pas encore afin qu'ils s'en dotent.

Concernant les montants attribués dans le cadre de cette politique, l'instauration et le démarrage d'une initiative peuvent varier entre 1 000 \$ et 7 500 \$ selon le type de projet. Par exemple, l'installation d'un « frigo communautaire » sera plus coûteuse en raison des dépenses liées à l'achat, à l'installation et à la signalisation, tandis qu'une étagère communautaire nécessitera un investissement moindre. La FECQ considère donc que le financement devrait être évolutif et adapté au type d'initiative mise en place.

Il est également important de noter que plusieurs institutions disposent déjà de ce type d'initiatives sur leur campus. Pour l'entretien et l'approvisionnement, la FECQ estime qu'un montant de 20\$ par personne étudiante, soit le prix médian d'un repas acheté dans une cafétéria, par campus, est suffisant pour couvrir l'entretien courant et l'approvisionnement complémentaire aux dons ou aux fournisseurs existants.

Le réseau de l'enseignement supérieur compte environ 550 000 étudiantes et étudiants (Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, 2024), répartis sur 134 établissements d'enseignement supérieur (Gouvernement du Canada, 2025). Sur cette base, la FECQ évalue que le programme de subvention coûterait au minimum 850 000 \$ par année indexé au coût de la vie. Ce calcul repose sur l'hypothèse que la moitié des campus participerait uniquement pour les fonds de réapprovisionnement, tandis que l'autre moitié bénéficierait d'un financement maximal de 7 500 \$ pour l'instauration, en plus des fonds de réapprovisionnement.

Recommandation :

Créer un fonds d'urgence de subvention dédié au financement des initiatives visant à contrer l'insécurité alimentaire dans les établissements d'enseignement supérieur.

Description	Quantité	Ratio	Montant
Montant pour mettre en place une initiatives ou un projet	134	7 500 \$	1,1 M\$
Montant pour créer un fonds d'urgence pour les initiatives sur campus	550 000	20 \$	11 M\$
Sous-total			12,1 M\$
Hausse du coût de la vie			0 \$
Total:			12,1 M\$

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité constituent un élément fondamental de l'accessibilité aux études postsecondaires au Québec. Historiquement, le réseau collégial a été pensé comme un pilier d'égalité des chances, permettant à toutes et tous, indépendamment de leur revenu ou de leur provenance, d'accéder à une formation menant soit au marché du travail, soit à des études universitaires.

Cette vision est d'autant plus essentielle aujourd'hui que la précarité financière étudiante augmente, que l'inflation exerce une pression constante sur les ménages et que le coût de la vie atteint des niveaux particulièrement élevés. Dans ce contexte, toute hausse des frais de scolarité risque de fragiliser davantage l'accessibilité aux études. Les données récentes démontrent que la population collégiale cumule de plus en plus de difficultés liées au logement, à l'alimentation, au transport et aux dépenses éducatives. Une augmentation des frais obligatoires ou des contributions directes à la formation peut agir comme un facteur de décrochage ou dissuader l'entrée dans certains programmes techniques pourtant essentiels au développement socio-économique du Québec.

L'enjeu dépasse largement la capacité individuelle de payer: il touche l'attractivité globale du réseau collégial et à la capacité du Québec à former sa relève dans des domaines stratégiques. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des technologies et des services sociaux, un système accessible constitue l'un des meilleurs leviers pour soutenir la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. À l'inverse, une hausse des frais de scolarité creuserait les inégalités et freinerait la participation aux études supérieures, particulièrement dans les régions où les coûts connexes sont déjà plus élevés.



Recommandation :

Maintenir le gel des droits de scolarité et des frais afférents au niveau collégial afin de préserver l'accessibilité aux études et d'éviter une hausse du coût de la formation pour la population étudiante.



AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Prêts et bourses pour études à temps plein

L'aide financière aux études (AFE) demeure l'un des leviers les plus déterminants pour assurer l'accessibilité aux études postsecondaires au Québec. Pourtant, malgré son importance, le programme ne répond plus adéquatement à la réalité économique de la population étudiante. Au cours des dernières années, la FECQ a revendiqué la mise en place d'un véritable chantier visant à revoir les modalités du calcul d'attribution des prêts et bourses. Cette démarche ne vise pas à augmenter la dépense globale de l'AFE, qui a généré près d'un demi-milliard de surplus cumulés en six ans, mais plutôt à mettre à jour des critères devenus désuets afin de mieux refléter le coût réel de la vie. L'objectif est double : élargir l'accès à l'AFE pour les personnes étudiantes vivant sous le seuil de la précarité et rehausser les montants accordés pour qu'ils couvrent effectivement les dépenses essentielles d'une personne en études à temps plein.

Bien qu'un chantier ait été évoqué par le ministère de l'Enseignement supérieur au cours du mandat précédent, celui-ci n'a jamais abouti. Les rencontres prévues ont été limitées et n'ont mené à aucune avancée significative, alors même que le besoin de moderniser le programme s'accroissait. Durant le mandat 2024-2025, une ouverture avait brièvement été évoquée par la ministre lors d'une interpellation parlementaire, mais cette possibilité a rapidement été écartée sous prétexte que le MES menait déjà des travaux internes visant principalement à améliorer l'expérience numérique liée à l'AFE. Ces travaux, centrés sur les aspects technologiques du système, n'ont jamais permis d'aborder les enjeux fondamentaux du programme ou de revoir les paramètres financiers qui déterminent l'admissibilité et les montants octroyés.



Recommandation :

Mettre en place un chantier national de révision du calcul de l'AFE afin d'adapter les paramètres d'admissibilité et les montants octroyés au coût réel de la vie.



ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

Logement

La crise du logement qui frappe le Québec atteint de plein fouet la population étudiante, qui fait face à un niveau de précarité jamais observé depuis la publication des premières données PHARE. Pour les personnes étudiantes collégiales dont une grande partie doit quitter le domicile familial pour poursuivre ses études, le logement représente non seulement une condition de base, mais un facteur déterminant de réussite scolaire. Les données récentes démontrent que le coût du logement demeure la première source de pression financière pour la population étudiante. Selon les analyses de l'UTILE, plus de 76 % des personnes étudiantes locataires consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer, un seuil associé à un risque élevé de précarité.

Alors que les résidences étudiantes sont reconnues comme l'une des solutions les plus efficaces pour offrir un logement abordable (loyers moyens autour de 320 \$ comparativement à environ 490 \$ dans le privé), seulement 4,7 % des personnes étudiantes y ont accès. Plusieurs résidences existantes sont vétustes, sous-financées et incapables de répondre à la demande croissante. La majorité des personnes étudiantes doivent se tourner vers le marché privé, où les loyers sont plus élevés, souvent de moindre qualité, et où les pratiques discriminatoires, particulièrement envers les personnes étudiantes internationales et les personnes issues de minorités visibles, demeurent documentées. À ce jour, aucun mécanisme québécois structurant ne permet de développer, maintenir ou encadrer le logement étudiant. Les cégeps n'ont pas d'enveloppe dédiée au logement dans leur financement, les projets de résidences avancent difficilement et aucune norme n'encadre l'usage du terme « résidence étudiante » par des acteurs privés.

Cette situation place les personnes étudiantes dans une position extrêmement vulnérable: difficulté à payer le loyer, endettement, compromis sur l'alimentation ou les besoins essentiels, surcharge de travail rémunéré qui nuisent à la réussite scolaire. Le logement est désormais un obstacle majeur à l'accessibilité aux études collégiales, une réalité incompatible avec les objectifs de développement socio-économique du Québec. Dans ce contexte, une stratégie nationale de logement étudiant n'est plus une option : c'est une condition essentielle pour garantir l'accès, la rétention et la réussite de la population collégiale.

Recommandation :

Création d'une enveloppe au MAMH pour élargir des programmes existants et permettre la réalisation de projets de logement adaptés à la population étudiante et création d'un fonds spécifique de pour soutenir le financement d'initiatives et de projets de logements strictement étudiants.

Description	Quantité	Ratio	Montant
Montant pour créer une enveloppe au MAMH	1	75 M\$	75 M\$
Montant pour créer un fonds spécifique pour les initiatives et les projets	1	100 M\$	100 M\$
Sous-total			175 M\$
Hausse du coût de la vie			0 \$
Total:			175 M\$

Transport en région

La mobilité interrégionale est devenue l'un des obstacles les plus importants à la poursuite des études collégiales dans plusieurs régions du Québec. Dans un contexte où l'offre de transport collectif régional et interurbain s'est considérablement détériorée au cours des dernières années, les personnes étudiantes se retrouvent trop souvent sans solution viable, abordable ou fiable pour se déplacer entre leur domicile, leur cégep et leurs milieux de stage. Pour de nombreux programmes techniques, notamment en santé, en travail social, en agriculture ou encore en foresterie, les stages se déroulent fréquemment à l'extérieur du territoire immédiat du cégep, ce qui intensifie les pressions financières déjà importantes associées aux déplacements.

L'effritement des services interurbains, la dépendance accrue aux taxis collectifs et aux initiatives municipales fragmentées créent un système incohérent dans lequel les personnes étudiantes n'ont souvent d'autre choix que de dépendre d'une voiture personnelle. Cette réalité est particulièrement difficile pour les jeunes qui proviennent de milieux à faible revenu ou qui doivent poursuivre leur formation loin de leur famille. Dans de nombreuses régions, ne pas posséder une voiture revient concrètement à ne pas avoir accès aux études ou aux stages requis pour l'obtention du diplôme.

Cette situation fragilise directement l'attractivité et la vitalité des cégeps de région. Face à l'augmentation des loyers régionaux et à la rareté de logements abordables, plusieurs personnes étudiantes choisissent désormais de quitter leur région ou abandonnent l'idée d'y étudier, faute de moyens pour se déplacer. À l'inverse, une offre de transport adaptée permettrait de soutenir la rétention étudiante, de désengorger les centres urbains, d'augmenter l'accès aux stages, et de renforcer la contribution des cégeps au développement socio-économique régional.

Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans les secteurs où les cégeps forment une partie essentielle de la relève, l'absence de transport en région n'est plus seulement un problème d'accessibilité : c'est un frein structurel au développement de plusieurs régions du Québec. Pour la FECQ, il est impératif d'intégrer les besoins de mobilité étudiante dans toute stratégie québécoise sur le transport régional.



Recommandation :

Mettre en place un programme de soutien au transport régional dédié aux personnes étudiantes, incluant des mesures d'accessibilité financière et de mobilité interurbaine adaptées aux besoins des établissements collégiaux de région.



FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Infrastructures des établissements

Dans le contexte actuel, marqué par des défis croissants pour le réseau collégial québécois, la gestion du parc immobilier des cégeps revêt une importance cruciale. Le Mémoire sur l'impact des changements démographiques au Québec sur le réseau collégial adopté par la FECQ en mars 2023 (Mallette-Léonard, 2023) souligne la nécessité de réévaluer l'utilisation des infrastructures existantes afin de répondre aux besoins d'une population étudiante en constante évolution. En mai 2024, le Vérificateur général du Québec (VGQ) alertait publiquement l'Assemblée nationale sur l'état préoccupant du réseau collégial (Saint-Louis, 2024). Par ailleurs, le Mémoire sur la gestion des infrastructures dans le réseau collégial (Bergeron-Isabelle, 2024) propose des pistes pour optimiser les ressources tout en assurant un environnement d'apprentissage propice à la réussite académique et au bien-être des étudiantes et étudiants.

Cependant, l'annonce récente du plafonnement des budgets d'investissement constitue un frein significatif à l'implémentation de ces recommandations. Avec une projection de près de 40 000 étudiantes et étudiants supplémentaires d'ici 2041 (Institut de la statistique du Québec, 2022), il est irréaliste de croire que le réseau collégial actuel pourra absorber cette augmentation. Dès 2023, la FECQ recommandait la création de deux nouveaux cégeps dans la région métropolitaine de Montréal afin de rééquilibrer la fréquentation des établissements. La vague démographique à venir exige donc une revitalisation et un agrandissement importants des infrastructures (Mallette-Léonard, 2023).

Le rapport du VGQ de mai 2023 a évalué le coût des réparations nécessaires à 1,7 milliard de dollars, un montant largement supérieur aux investissements actuels (Saint-Louis, 2024). Selon ce rapport, 65 % des bâtiments présentent un indice d'état mauvais ou très mauvais, alors que le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) visait à réduire ce pourcentage à 30 % d'ici 2026 (Plan annuel de gestion des infrastructures, 2024). La décision du MES de plafonner les investissements, quelques mois après la publication de ce rapport, oblige les cégeps à prioriser des rénovations, souvent au détriment de la qualité du matériel et des équipements pédagogiques. Cela impacte directement la formation offerte, comme dans le cas des départements de soins infirmiers où du matériel obsolète nuit à la qualité de l'apprentissage.

La FECQ estime donc indispensable que le MES accroisse le financement destiné à l'agrandissement et à la réfection du réseau collégial. Assurer la pérennité des infrastructures et l'accès à l'enseignement supérieur dépend de la capacité des cégeps à offrir des installations sécuritaires et adaptées. Pour 2025-2026, le Plan annuel de gestion des infrastructures prévoit 763,8 M\$, laissant un déficit de 946,2 M\$ pour atteindre le montant de 1,7 milliard recommandé par le VGQ. La FECQ considère qu'il est urgent de combler cette lacune afin de permettre au réseau collégial de répondre aux besoins actuels et futurs de la population étudiante.

Recommandation :

Financer le déficit pour l'agrandissement et la réfection des infrastructures collégiales afin d'assurer des installations sécuritaires et adaptées aux besoins actuels et futurs de la population étudiante.

Description	Quantité	Ratio	Montant
Montant pour financer convenablement les infrastructures collégiales	1	946,2 M\$	946,2 M\$
Sous-total			946,2 M\$
Hausse du coût de la vie			22,7 M\$
Total:			968,9 M\$

Régime budgétaire et financier

Le réseau collégial québécois fait face à une pression financière sans précédent. Pour l'année 2025-2026, le gouvernement du Québec a imposé des compressions de 151 millions de dollars aux 48 cégeps, fragilisant de manière importante leur capacité à remplir leur mission éducative. Cette coupure majeure s'ajoute à d'autres mesures déjà en place, notamment le gel de recrutement du personnel et le plafond d'heures rémunérées, deux décisions qui vont directement à l'encontre des besoins réels du réseau. En effet, selon les projections démographiques, la population étudiante au collégial devrait augmenter de 14 % d'ici 2032, plaçant les établissements devant des besoins d'encadrement beaucoup plus élevés.

Par ailleurs, depuis 2024, les budgets d'investissement pour les infrastructures sont plafonnés, certaines institutions subissant des réductions allant jusqu'à 60 %. Cette situation touche directement l'entretien et l'agrandissement des campus, alors même que de nombreux cégeps peinent déjà à offrir des installations adéquates, sécuritaires et adaptées à la hausse des inscriptions.

Fédération étudiante collégiale du Québec

L'ensemble de ces décisions gouvernementales se répercute directement sur la population étudiante. Les compressions compromettent l'accès aux services psychosociaux, au soutien pédagogique, aux activités parascolaires, aux ressources d'aide et aux milieux de vie étudiante : des services pourtant essentiels à la réussite scolaire, à la persévérance et au bien-être.

Plusieurs cégeps sont maintenant contraints d'adopter des budgets déficitaires pour maintenir un minimum d'offres de services, une situation qui met sérieusement en péril la mission d'accessibilité aux études supérieures. Si rien n'est fait, le Québec risque de voir diminuer la qualité de l'enseignement collégial et de creuser davantage les inégalités entre les étudiantes et étudiants selon leur région, leur programme ou leurs besoins de soutien. De plus, plusieurs enveloppes budgétaires du régime peuvent et doivent être améliorées. Une bonification de l'enveloppe régionale permettrait de mieux répondre aux réalités démographiques distinctes du Québec, particulièrement dans les régions aux prises avec une baisse de la population étudiante et un vieillissement accéléré. De même, une ouverture accrue de l'enveloppe de la formation continue s'impose pour soutenir les efforts de qualification et de requalification de la main-d'œuvre, dans un contexte où le Québec fait face à d'importants besoins de main-d'œuvre qualifiée.

Enfin, le déplafonnement de l'enveloppe dédiée à l'attraction des étudiantes et étudiants internationaux devient incontournable. Alors que les récents resserrements du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et les coupures dans les parcours d'immigration fragilisent l'attractivité du Québec sur la scène internationale, un investissement accru dans l'accompagnement de cette population étudiante est nécessaire. Soutenir leur intégration pédagogique et sociale, plutôt que de compter uniquement sur leur présence comme source de financement, représente un levier stratégique pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre, soutenir la vitalité des régions et consolider la mission d'accessibilité des établissements collégiaux.



Recommandation :

Réinvestissement des compressions de 151 millions de dollars imposées au réseau collégial pour l'année 2025-2026.

Description	Quantité	Ratio	Montant
Montant pour réinvestir les 151 M\$ couper dans le budget des cégeps	1	151 M\$	151 M\$
Sous-total			151 M\$
Hausse du coût de la vie			3,62 M\$
Total:			154,62 M\$



FORUMS RÉGIONAUX

Au début des années 2000, le gouvernement avait mis en place, dans son Plan d'action jeunesse, les forums jeunesse dont leur mission était de favoriser la participation citoyenne des jeunes à l'intérieur de chaque région administrative. Malgré leur taux de participation élevé et les retours positifs, en 2015, le gouvernement du Québec impose une série de compressions budgétaires forçant le Secrétariat à la jeunesse à retirer son financement des forums jeunesse régionaux. Ce retrait a amené la majorité des forums à réduire, voire à arrêter leurs activités, faute de ressources financières et humaines pour mener à bien leur mission; le Forum jeunesse de l'île de Montréal annonçait, cet été, sa dernière édition.

Dans le cadre de sa campagne, Vos enjeux, la priorité, la FECQ a choisi de consulter directement la population étudiante afin d'identifier ses priorités réelles. Pour ce faire, et en partenariat avec Citoyenneté Jeunesse (CJ), anciennement la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ), la Fédération prit les devants quant à l'organisation de forums régionaux, mais, forte de cette expérience, elle propose maintenant d'élargir l'initiative afin d'assurer une participation à la fois vaste et véritablement représentative.

La FECQ estime qu'un véritable exercice de participation citoyenne étudiante passe par l'ancrage régional. En ce sens, la tenue de forums jeunesse dans l'ensemble du Québec représenterait un investissement réaliste et structurant. Concrètement, un forum régional coûterait environ 6 500 \$, un montant modeste au regard de l'impact démocratique escompté. Le Québec compte 17 régions administratives. Afin d'assurer une représentativité fidèle et une organisation cohérente, la FECQ propose de les inclure toutes dans son modèle de consultation. Chacune de ces régions possède sa propre réalité socioéconomique, ses enjeux éducatifs et une identité jeunesse qui lui est propre, ce qui justifie pleinement la tenue de forums distincts sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en tenant un forum dans chacune de ces régions, le gouvernement assurerait que la diversité des voix étudiantes soit réellement entendue : des villes-centres jusqu'aux régions éloignées.

Pour concrétiser cette vision, la FECQ recommande qu'une enveloppe annuelle de 6,94 M\$ soit réservée à la tenue des forums jeunesse. Cet investissement permettrait non seulement d'assurer la réalisation des rencontres régionales, mais aussi de financer les activités essentielles à leur succès : mobilisation des jeunes, analyse et documentation des constats, ainsi que le suivi politique rigoureux des recommandations. Rappelons qu'en 2019, la FECQ proposait déjà la mise en place d'une permanence nationale composée de cinq employé·es, ainsi que l'affectation de quatre employé·es par forum jeunesse dans chacune des 17 régions administratives du Québec, accompagnée des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets pour un total évalué à 5,5 M\$. Or, compte tenu d'une hausse du coût de la vie estimée à plus de 26 % depuis cette proposition initiale*, la FECQ ajuste aujourd'hui le montant demandé afin de refléter la réalité économique actuelle. Il s'agirait d'un investissement stratégique pour rapprocher les institutions publiques des premières personnes concernées, soit les jeunes eux-mêmes.

Recommandation :

Financer annuellement la mise en place et la tenue de forums jeunesse dans chacune des 17 régions administratives du Québec, incluant une enveloppe annuelle dédiée à leur réalisation, à la mobilisation des jeunes, à la documentation des constats et au suivi politique des recommandations.

Description	Quantité	Ratio	Montant
Montant pour l'organisation d'un forum régional	17	6 500	0,11 M\$
Montant pour rémunérer quatre employés par forum régional	17	300 000	5 M\$
Montant pour assurer une permanence de cinq employés au niveau national	1	400 000	0,4 M\$
Sous-total			5,51 M\$
Hausse du coût de la vie			1,43 M\$
Total:			6,94 M\$

CONCLUSION

À l'aube du budget 2026-2027, le Québec se trouve à un moment charnière pour l'avenir de son système d'enseignement supérieur. Les défis recensés dans ce mémoire, que ce soit la rémunération des stages, la révision de l'aide financière aux études, la lutte contre l'insécurité alimentaire, l'accès au logement, le transport en région ou encore le financement des infrastructures collégiales, témoignent tous d'une même réalité : la population étudiante est confrontée à une pression économique et sociale sans précédent. Dans un contexte marqué par la hausse du coût de la vie, la précarité grandissante et l'affaiblissement des services publics, l'accessibilité aux études postsecondaires ne peut plus être tenue pour acquise.

Or, la formation des personnes étudiantes d'aujourd'hui constitue la réponse directe aux enjeux démographiques, économiques et sociaux de demain. Les cégeps, en tant qu'acteur de formation, de développement régional et d'innovation sociale, jouent un rôle essentiel dans la vitalité du Québec. Il est donc impératif que le prochain budget reflète cette réalité en investissant de façon durable et ambitieuse dans les conditions d'études et de vie de celles et ceux qui forment la relève.

Les recommandations formulées par la FECQ s'inscrivent dans une logique constructive, réaliste et équitable. Elles visent non seulement à répondre aux besoins immédiats de la population étudiante, mais également à assurer la stabilité, l'attractivité et la pérennité du réseau collégial. En mettant en place les mesures proposées, le gouvernement du Québec ferait le choix d'un investissement structurant, dont les retombées positives se feront sentir bien au-delà du milieu étudiant. Les personnes étudiantes méritent un système qui reconnaît leurs défis, soutient leurs ambitions et leur donne les moyens de réussir. Le budget 2026-2027 représente une occasion unique d'y parvenir.

RAPPEL DE RECOMMANDATIONS

Recommandations	Coûts estimés
Rémunérer l'ensemble des stages obligatoires de mise en œuvre des compétences effectuées dans le réseau public et parapublic dans le cadre d'études supérieures, et assurer que cette rémunération soit indexée annuellement afin de refléter l'évolution du coût de la vie.	602,07 M\$
Création d'un fonds dédié visant à compenser les dépenses directement associées aux stages obligatoires et assurer que cette compensation soit indexée annuellement afin de refléter l'évolution du coût de la vie.	60 M\$
Créer un fonds d'urgence de subvention dédié au financement des initiatives visant à contrer l'insécurité alimentaire dans les établissements d'enseignement supérieur.	12,1 M\$
Maintenir le gel des frais de scolarité et des frais afférents au niveau collégial afin de préserver l'accessibilité aux études et d'éviter une hausse du coût de la formation pour la population étudiante.	Montant variable
Mettre en place un chantier national de révision du calcul de l'AFE afin d'adapter les paramètres d'admissibilité et les montants octroyés au coût réel de la vie.	Montant variable
Création d'une enveloppe au MAMH pour élargir des programmes existants et permettre la réalisation de projets de logement adaptés à la population étudiante et création d'un fonds spécifique de pour soutenir le financement d'initiatives et de projets de logements strictement étudiants.	175 M\$
Mettre en place un programme de soutien au transport régional dédié aux personnes étudiantes, incluant des mesures d'accessibilité financière et de mobilité interurbaine adaptées aux besoins des établissements collégiaux.	Montant variable
Financer le déficit pour l'agrandissement et la réfection des infrastructures collégiales afin d'assurer des installations sécuritaires et adaptées aux besoins actuels et futurs de la population étudiante.	968,9 M\$
Réinvestissement des compressions de 151 millions de dollars imposées au réseau collégial pour l'année 2025-2026.	154,62 M\$
Financer annuellement la mise en place et la tenue de forums jeunesse dans chacune des 17 régions administratives du Québec, incluant une enveloppe annuelle dédiée à leur réalisation, à la mobilisation des jeunes, à la documentation des constats et au suivi politique des recommandations.	6,94 M\$

BIBLIOGRAPHIE

- Gouvernement du Québec. (2025, mars). Budget de dépenses 2025-2026—Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2025-2026/8_Plans_annuels_gestion_investissements.pdf
- Institut de la statistique du Québec. (2024). Effectifs étudiants à l'enseignement collégial selon diverses variables, au trimestre d'automne, Québec. Consulté à partir de
https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_lang=1&p_id_raprt=3417
- Institut de la statistique du Québec. (2024). Effectifs étudiants à l'enseignement universitaire selon diverses variables, au trimestre d'automne, Québec. Consulté à partir de
https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_lang=&p_id_raprt=3417
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2023). Rémunération des stages. Consulté à partir de <https://iris-recherche.qc.ca/publications/remuneration-stages/>
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2024). Régime budgétaire des cégeps 2024-2025. Consulté à partir de
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/cegeps/services-administratifs/Regle-budgetaire-cegeps/regime-budgetaire-cegeps-2024-2025-mai2024.pdf>
- Observatoire régional de l'écosystème alimentaire. (année). Se nourrir : une condition pour réussir. Consulté à partir de
<https://oresquebec.ca/article-de-dossiers/enjeux/se-nourrir-une-condition-pour-reussir/>
- Proulx, V. (2023, 27 janvier). La crise du logement existe bel et bien. La Presse. Consulté à partir de
<https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2023-01-27/marche-locatif/la-crise-du-logement-existe-bel-et-bien.php>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (année). Enquête sur les logements locatifs dans les centres urbains : Taux d'inoccupation. Consulté à partir de
<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-centres-urbains-taux-dinoccupation>
- Vérificateur général du Québec. (2024). Rapport annuel 2024 : Cégep. Consulté à partir de
https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/208/VGQ_mai2024_ch2_Cegep.pdf